

# TABLE DE CONCERTATION SUR LES DROITS HUMAINS AU CONGO/KINSHASA

L'Entraide missionnaire - 15, rue de Castelnau Ouest, Montréal (Qc) H2R 2W3 – Tél. : (514) 270-6089 Courriel : emi@web.ca

Montréal, le 5 décembre 2002

**L'Honorable Bill Graham**  
Ministre des Affaires étrangères  
et du Commerce international  
Édifice Lester B. Pearson  
125, Sussex Drive  
Ottawa (Ont)  
K1A 0G2

Monsieur le ministre,

Le 24 octobre dernier, le *Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en République démocratique du Congo (RDC)* remettait son rapport final au Conseil de sécurité des Nations Unies. Ce dernier rapport précise et actualise certaines données contenues dans un premier rapport (avril 2001) et un additif à celui-ci (novembre 2001). On y révèle les différentes stratégies d'exploitation illégale des ressources de la RDC mises sur pied par des «réseaux d'élite» qui, avec le concours d'entreprises transnationales, ont établi une véritable «économie de guerre» dans la région. De plus, ce rapport aborde les conséquences de la guerre et du pillage en cours pour la population congolaise : situation humanitaire catastrophique, tensions ethniques sciemment manipulées, violations des droits de la personne d'une grande ampleur en toute impunité... Les faits révélés dans ces rapports constituent un véritable scandale et il faut féliciter le Conseil de sécurité de les avoir portés à l'attention internationale en mandatant un groupe d'experts pour faire enquête.

En outre, le rapport identifie 29 entreprises plus ou moins légales impliquées directement dans le pillage des ressources de la RDC et énumère les noms de 54 individus faisant partie de ces «réseaux d'élite» se retrouvant dans toutes les factions participant à la guerre. Enfin, le Groupe d'experts nomme certaines entreprises transnationales qui, de manière directe ou indirecte, permettraient aux produits de cette «économie de la guerre» d'être écoulés en toute légalité sur le marché international fournissant ainsi les moyens aux différents «réseaux d'élite» d'obtenir les revenus nécessaires à la consolidation de leur emprise économique en RDC et à l'achat d'armes pour prolonger la guerre ou maintenir l'insécurité.

Dans cette dernière catégorie d'entreprises, accusées par le rapport de violer les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, adoptés par 36 gouvernements dont le Canada, se retrouvent 8 compagnies canadiennes. Le Groupe d'experts avance que «*les pays signataires et autres sont moralement tenus de veiller à ce que leurs entreprises commerciales se conforment et s'en tiennent à ces principes (177).*» et qu'ils «*font preuve de complicité en ne prenant pas les mesures correctives nécessaires*» (178).

Monsieur le Ministre, ces accusations sont graves et méritent une réaction énergique de la part du gouvernement du Canada et ce pour plusieurs raisons :

- les faits rapportés dans le rapport à savoir que cette guerre aux conséquences humanitaires désastreuses a été prolongée, quand elle n'en a pas servi de paravent, pour permettre le pillage systématique des ressources nationales du Congo, constituent non seulement une honte pour l'humanité mais une violation flagrante du droit international. Les transactions qui, selon le Groupe d'experts, auraient été effectuées par certaines compagnies canadiennes durant le conflit selon des procédés contrevenant à des principes adoptés pourtant par le Canada, laissent planer un doute sérieux sur la neutralité sinon l'honnêteté et la transparence de ces firmes;
- le Canada, de même que les autres pays du G8, ont pris des engagements formels lors de l'adoption du Plan d'action pour l'Afrique du G8 en juin dernier, pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique (Chapitre I). Entre autres, ils se sont engagés à soutenir les efforts de l'Afrique pour régler les principaux conflits armés du continent dont celui de la RDC «- *en appuyant les initiatives prises notamment par les Nations Unies pour surveiller et empêcher l'exploitation et le transfert international illégal de ressources naturelles africaines dont la vente sert à financer des conflits armés, y compris les ressources minérales, le pétrole, le bois et l'eau; (...) - en incitant à plus de responsabilité et de transparence ceux qui participent à l'importation ou à l'exportation de ressources naturelles africaines provenant de zones de conflit*» (1.5);
- le Canada, par la voix de la ministre de la Coopération internationale, madame Susan Whelan, et du ministre du Commerce international, monsieur Pierre Pettigrew, ont annoncé le 20 novembre dernier, au Nigeria, la création d'un Fonds d'investissement pour l'Afrique de 100 millions de dollars destiné à fournir «*de nouveaux débouchés pour les entreprises et les investisseurs du Canada et en renforçant les liens stratégiques entre les organismes canadiens et africains*» (communiqué de presse no 151). Ce fonds représentera l'une des premières réalisations concrètes du Fonds canadien pour l'Afrique annoncé par le premier ministre Jean Chrétien en décembre 2001. Retrouver au moment de cette dernière annonce les noms de 8 compagnies canadiennes cités dans un rapport d'enquête commandée par le Conseil de sécurité sur l'exploitation illégale de ressources naturelles au cours d'une des guerres les plus meurtrières du continent africain a de quoi rendre perplexes bon nombre d'AfricainEs et de CanadienNEs!

Les quelques compagnies canadiennes citées dans le rapport et dont les propos ont été rapportés dans les journaux (Toronto Globe and Mail 23 octobre 2002) ont toutes rejeté ces allégations comme étant sans fondements et ont toutes juré de la légalité et de la complète transparence de leurs opérations en RDC. Pour sa part, dans son unique réaction au rapport, à notre connaissance, le Canada, par la voix de son représentant à l'ONU, monsieur Paul Heinbecker, tout en recommandant «*la création d'un processus de surveillance pour assurer le suivi du rapport et de ses annexes*», a affirmé que «*le Groupe d'experts s'est desservi et a desservi le processus en désignant dans l'annexe III comme auteurs de violations des directives de l'OCDE des entreprises dont les violations présumées, à quelques exceptions près, ne sont pas spécifiées ou étayées dans le corps du rapport*» (5 novembre 2002).

Monsieur le Ministre, considérant

- les ravages de cette guerre sur les populations congolaises;
- la démonstration du pillage systématique des ressources naturelles du Congo comme cause du prolongement du conflit par des «réseaux d'élite» aux complicités internationales;
- les activités de compagnies canadiennes au même moment alors que les lois et règlements nationaux peuvent difficilement être appliqués;
- les engagements nombreux et répétés du gouvernement du Canada à construire un nouveau partenariat avec les pays d'Afrique sur la base d'un respect et d'une responsabilité mutuels (Plan d'action pour l'Afrique du G8, paragraphe 1);
- le rôle essentiel dévolu aux investissements du secteur privé canadien pour le développement de l'Afrique;
- le soutien financier important que le Canada entend fournir à ce même secteur privé;

il est de la plus haute importance que le gouvernement dissipe tout doute sur les agissements des firmes canadiennes en RDC et assure aux pays africains que les entreprises canadiennes adopteront une conduite irréprochable.

Monsieur le ministre, quelles dispositions le gouvernement entend-il adopter en regard du rapport du Groupe d'experts?

Plus précisément :

- Quelle est sa position actuelle aux Nations Unies sur le sujet?
- A-t-il ou compte-t-il prendre contact avec le Groupe d'experts, ou le comité de suivi quand il sera formé, afin que lui soient communiquées les preuves des violations des Principes directeurs de l'OCDE par les 8 compagnies citées dans le rapport comme l'a offert le Groupe d'experts? (paragraphe 178 du rapport)
- A-t-il demandé au *Point de contact national du Canada pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* de lui faire rapport au sujet des accusations contenues dans le rapport du Groupe d'experts?
- Compte-t-il faire de l'adoption et de l'application des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales* des conditions d'éligibilité au *Fonds d'investissement pour l'Afrique* pour les firmes canadiennes?
- Réclamera-t-il du Conseil de sécurité d'assurer la vérification efficace et indépendante de l'application des mesures de contrôle de la commercialisation des diamants du Congo prévues dans le processus de Kimberley?
- Entend-il mener sa propre enquête sur les 8 compagnies citées dans l'Annexe III du rapport une fois que les éléments de preuve rassemblés par le Groupe d'experts lui auront été communiqués? Rappelons que le gouvernement belge a institué il y a un an une commission sénatoriale pour faire la lumière sur les agissements des compagnies belges en RDC et que le *Groupe interparlementaire sur la région des Grands Lacs et la prévention du génocide* de Grande Bretagne a expressément recommandé la tenue d'une telle enquête pour les firmes de Grande Bretagne.
- Prévoit-il interdire l'accès au territoire et aux institutions bancaires du Canada pour y effectuer leurs transactions aux 54 personnes citées dans le rapport comme faisant partie des «réseaux d'élite» au cœur du pillage des ressources naturelles du Congo?
- Entend-il vérifier l'utilisation des fonds canadiens rendus disponibles selon les accords bilatéraux de coopération auprès des pays impliqués dans le pillage des ressources du Congo notamment le Rwanda et l'Ouganda? Des discussions pour le renouvellement de tel accord sont présentement en cours avec le gouvernement rwandais.

- Recommandera-t-il qu'une telle vérification ait lieu entre, d'une part, les institutions multilatérales relevant des Nations Unies (PNUD, PAM, FAO, etc.) et les institutions financières multilatérales comme la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international où le Canada siège, et, d'autre part, les gouvernements concernés?
- Soutiendra-t-il la recommandation du rapport du Groupe d'experts à l'effet de subordonner l'aide aux pays impliqués au respect des accords pertinents signés dans le cadre du processus de paix?

Des voix se font entendre en RDC et ailleurs dans le monde, auxquelles se joignent celles des membres de la *Table de concertation sur les droits humains au Congo/Kinshasa*<sup>1</sup> pour que des suites soient données au rapport du Groupe d'experts. Le gouvernement du Canada, en raison de ses engagements pour aider à mettre un terme aux conflits comme celui de la RDC, de ses appels à plus de transparence et de bonne gouvernance de la part des administrations africaines, et en raison du soutien financier important qu'il offre aux entreprises canadiennes qui interviennent en Afrique, se doit de répondre clairement et rapidement aux nombreuses questions que suscite ce rapport inscrit dorénavant à l'agenda du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Veuillez recevoir, Monsieur le ministre Graham, nos salutations distinguées.

Denis Tougas  
 Coordonateur de la  
 Table de concertation sur les droits humains au Congo/Kinshasa  
 basée à l'Entraide missionnaire

Au nom de :

CECI, Développement et Paix, Entraide missionnaire, Jeunesse du Monde, Groupe Justice et Libération de Kisangani (représentation de Montréal), Oxfam-Québec, Société des Missionnaires d'Afrique, Terre sans Frontières

Ainsi que :

Oxfam-Canada, MiningWatch Canada, Partenariat Afrique Canada

c.c. L'Honorable Susan Whelan, ministre de la Coopération internationale

---

<sup>1</sup> La Table de concertation sur les droits humains au Congo/Kinshasa a été fondée en 1988 à la requête de communautés missionnaires, de groupes d'Église de l'Ontario et du Québec. Elle est composée actuellement de communautés missionnaires et de groupes d'Église qui ont toujours des membres en RDC, de la majorité des organismes de coopération internationale qui y développent des projets, et de groupes canado-congolais qui entretiennent des liens continus avec des ONG congolaises. Depuis 1990, les membres ont demandé à l'Entraide missionnaire d'animer la concertation à partir de Montréal.